

Monsieur le Dasein et président du CHSCT-sd 46,

La prochaine année civile sera marquée par la fin des CHSCT et le début des Formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Nous pouvons dresser un rapide bilan de notre instance.

Depuis 2014, le CHSCT46 est sorti de la confidentialité et nous constatons que cette instance est de plus en plus connue des personnels qui n'hésitent pas à se tourner vers nous pour demander aide ou conseils. Dommage que la publicité des travaux du CHSCT soit incomplète (absence des comptes rendus de visite anonymés) et peu valorisée sur le site de la DSDEN46.

L'utilisation des RSST, trop longtemps considérés par certains comme un outil anxiogène de prévention ou comme une remise en question de l'autorité, se généralise progressivement, quoiqu'encore trop lentement, et leur utilité n'est plus vraiment contestée.

Notre CHSCT départemental dont les missions sont de constater, analyser et faire des propositions en matière de prévention s'est retrouvé confronté à une multitude de risques professionnels qu'il a contribué à mettre en évidence, notamment :

- La dégradation des locaux et le danger du délabrement des matériaux amiantés. Le vieillissement des bâtiments, le retard pris dans les rénovations et les constructions, notamment dans les écoles de Cahors, met la santé physique et psychique des personnels concernés en danger. Cela donne également à la question de l'exposition des personnels à l'amiante une nouvelle urgence. L'absence des DTA dans de nombreux établissements et écoles (qui ne sont pas les plus rurales : Figeac et Cahors) doit alarmer l'employeur qui ne peut rester passif face à cette question. L'employeur est responsable devant la loi et doit exiger des résultats des collectivités territoriales. Ainsi l'absence de DTA, des travaux parfois effectués au mépris des règles de sécurité, une qualité de l'air dégradée (particules fines, amiante, micro-organismes pathogènes), le constat récurrent d'une augmentation des amplitudes thermiques dans des locaux trop souvent mal isolés, ... engagent la responsabilité de l'employeur qui doit mettre un point d'honneur à protéger les personnels face aux attermolements des propriétaires des locaux.

- Les Risques Psycho-sociaux dont on sait qu'ils représentent plus de la moitié des 7 causes d'arrêt maladie dans la fonction publique. Le CHSCT46 a contribué à la sensibilisation de tous à ces questions lors de ses visites d'établissement en recherchant des possibilités d'amélioration de la communication au sein de certaines écoles et certains EPLE. Mais le travail de prévention reste colossal tant l'évaluation des risques en matière de RPS n'est pas encore un automatisme sur les lieux de travail et rarissimes sont les DUER les recensant et proposant des mesures de prévention.

- La gestion des élèves hautement perturbateurs est une source de souffrance au travail. Après avoir élaboré un

guide pour le premier degré en association avec des membres de l'équipe encadrante de la DSDEN46, le CHSCT46 doit s'attacher à en préparer un pour le second degré.

Ces problématiques qui nous ont semblé prioritaires pendant notre fonctionnement en tant que CHSCT devront continuer à être abordées par la nouvelle instance avec la même acuité.

Cela au moment même où surgissent des risques nouveaux :

Pour compenser les pénuries de fonctionnaires, on assiste à la montée des effectifs de contractuels qui subissent toutes les contraintes de la précarité. Cette préférence pour les contractuels n'est pas seulement due au manque d'attractivité de nos professions, mais apparaît comme le résultat d'un choix du gouvernement pour fragiliser le service public. La réforme annoncée du lycée professionnel renforce l'emprise directe des régions et des entreprises dans la formation, au détriment du socle des enseignements généraux et des missions de l'EN.

La recherche effrénée des gains de productivité n'a pas épargné les services administratifs : sans création de postes, la charge de travail s'est inévitablement alourdie.

Les conditions de travail des stagiaires nouvelle mouture sont dégradées de façon effrayante. Envoyés dans le grand bain sans progressivité, devant assurer leurs cours à temps plein, et devant participer aux formations INSPE ainsi qu'au cours de leur master.

Les plus chevronnés aussi subissent : l'âge de départ à la retraite recule au fur et à mesure que leur carrière avance, ils auraient besoin non seulement d'une médecine de prévention forte et disponible mais aussi de dispositifs de cessation progressive d'activité.

Face à ces situations diverses mais souvent difficiles, la recherche active d'une amélioration de la sécurité et des conditions de travail nous paraît plus que jamais indispensable.

Ce contexte de transformation du CHSCT en FSST provoque incertitudes et inquiétudes des membres FSU de notre instance mais aussi de certains personnels eu égard à l'accompagnement qui serait fait des personnels dans le cadre de leurs conditions de travail, de leur santé et de leur sécurité au travail dans les années à venir.

Nous tenons à réaffirmer, pour la FSU, notre profond attachement au travail collectif mené en CHSCT et aux décisions collégiales que nous avons eu jusqu'à présent, dans le respect des mandats de chacun, des spécificités de chaque corps de métier et ce dans l'intérêt de l'ensemble des personnels, et espérons que la nouvelle instance prolongera voire renforcera la densité du travail en matière de santé et de sécurité au travail.

FSU du Lot

24 nov 2022

N° 110 :

Octobre Novembre Décembre 2022

EDITO : ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Votons !

Cette année 2022 de renouvellement de nos représentants dans le monde du travail est une année difficile avec la fin de la paix en Europe et de nouvelles et très fortes inquiétudes face à la crise climatique. Alors à quoi bon... Les revendications et représentations syndicales pèsent elles dans la balance d'une actualité bien noire? Quels sont les enjeux de tout cela?

Les élections en France ces dernières années et les scrutins même à la base les plus populaires peinent à remplir les urnes et pourtant cette élection professionnelle est vraiment essentielle.

Elle permettra à la FSU en cas de succès de poursuivre son action quotidienne auprès des syndiqués, de défendre des mandats discutés et votés démocratiquement, de lutter contre les injustices dans le monde du travail mais aussi de défendre les droits existants pour nous et pour les usagers, des droits menacés par une politique ouvertement libérale. Tout ceci prend du temps, de l'énergie, beaucoup d'énergie alors nous avons besoin de vous et de votre vote pour soutenir, siéger, manifester, informer à vos cotés et défendre nos valeurs: les vôtres. La défense des droits de la majorité a des conséquences sur la paix et sur le climat, la justice sociale est bonne pour la planète, la liberté syndicale bonne pour la démocratie et donc pour la paix.

Du 1er au 8 décembre votez et faites voter pour la FSU !

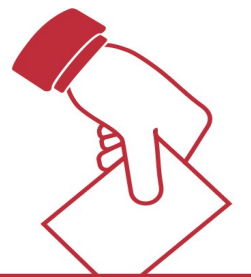
Anne Marie Bonhomme SNES—FSU

Fédération Syndicale Unitaire pour l'Éducation, la Recherche, la Culture—Bulletin de la section départementale de la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr Directeur de la publication : Yves française Imprimé par nos soins Prix = 1 euro. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats nationaux de la FSU 46. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès, ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr N° ISSN 1268-0613 ; CPPAP : 1220S07627

LHOSPITALET PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Du 1er au 8 décembre



Je vote
F.S.U.

Page 1 : Edito

Page 2 : Pour les syndicats de la FSU, il n'y a pas « de petits combats »

Page 3 : Dénonciation des conditions de travail dégradées dans le LOT au CDEN du 8 Nov.

Page 4 : Déclaration liminaire de la FSU 46 au CHSCT du 22-11-22

Pour les syndicats de la FSU, il n'y a pas de « petits » combats !

Dénonciation des conditions de travail dégradées dans le LOT au CDEN du 8 Nov.



LA CRÉATION DE RÉFÉRENT-ES « VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES », c'est grâce à la détermination des équipes de la FSU.



ENGAGÉ-ES POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES



LA RETRAITE DU GOUVERNEMENT SUR LES RETRAITES, c'est grâce à l'intervention de tous les syndicats de la FSU.

Du 1er au 8 décembre : JE VOTE FSU



LA REVALORISATION SALARIALE DES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, c'est grâce à la mobilisation des équipes de la FSU.



LE REJET DE LA CERTIFICATION PRIVÉE EN ANGLAIS, c'est aussi grâce à la mobilisation des équipes de la FSU.



ENGAGÉ-ES POUR LE SERVICE PUBLIC



LE VERSEMENT D'UNE PRIME AUX PLP DANS LES SEGPA, c'est grâce à l'engagement des équipes de la FSU.



ENGAGÉ-ES POUR UNE AUGMENTATION DE NOS SALAIRES



ÉVITER LE « TRAVAILLER PLUS SANS GAGNER PLUS », c'est grâce à la mobilisation des équipes de la FSU.

COLLEGES & LYCEES :

La rentrée n'a pas été simple pour beaucoup de personnels et nous avons dû intervenir sur des situations difficiles. Nous constatons qu'il y a toujours beaucoup trop de postes à complément de service pour les titulaires mais aussi qu'il y a des contractuels débutants mis dans des situations de compléments de service compliquées.

Il restait encore, 2 mois après la rentrée, des postes vacants : toujours pas de professeur de musique à Gourdon, de professeur d'EPS à Vayrac par exemple. Les manques de personnels entraînent pour la 1ere fois une désorganisation de l'enseignement donné dans certaines disciplines : 2h d'EPS au lieu de 4 ou 3 à Vayrac, des demandes de remaniement d'emploi du temps pour assurer les classes à examen.



une inclusion de qualité. Les conditions de travail des AESH aussi continuent de se dégrader au sein des PIAL. Des classes ont été créées tardivement malgré les alertes de mars et se font avec des heures supplémentaires et une plus grande charge de travail pour les enseignants, comme à Lacapelle et Latronquière, où il reste par ailleurs des matières à forts effectifs (HG, EPS).

Nous avons rappelé notre attachement à un enseignement professionnel ambitieux et de qualité pour nos élèves. Le nombre des apprentis progresse de façon significative dans notre département et nous avons dénoncé cette orientation et le projet de réforme des Lycées Professionnels qui abonde dans le sens de l'apprentissage, aux dépens de l'enseignement général, avec toujours moins d'école pour un public fragile. Alors même que

Comment expliquer aux parents que, là où il y a les élèves les plus en difficulté, en Lycée Professionnel notamment, c'est aussi là, que le recrutement de contractuels sans formation est le plus massif ? Mettrions-nous moins d'ambition, moins de moyens pour les élèves souvent issus de catégories défavorisées ?

Les crédits pédagogiques d'Etat, peinant déjà à acheter les carnets de liaison et financer les photocopies, ne permettent plus de faire les réassortiments nécessaires pour prêter un manuel à chaque élève dans certains établissements. Quant à obtenir les crédits pour actualiser des éditions périmées, cela prend des années.

Il y a toujours plus de classes surchargées qui ne permettent ni de bonnes conditions de travail et d'étude ni

l'on sait que 40% des apprentis abandonnent leurs études contre moins de 15% dans l'enseignement classique en LP.

L'inquiétude est forte sur la réduction des postes en LP que cette réforme induirait.

L'égalité dans notre pays ne repose pas sur le principe de donner moins à ceux qui en ont le plus besoin ! Il faut rompre avec les politiques qui, année après année, nous ont amenés dans cette situation. La FSU et le SNES-FSU continueront inlassablement à militer pour la défense des services publics et pour que le point de vue des personnels soit enfin pris en compte.

Anne-Marie Bonhomme — SNES-FSU

AESH :

Sa représentativité confère à la FSU un poids et une écoute qui permettent de gagner des arbitrages favorables.

La FSU est intervenue sur les heures de fractionnement, l'indemnité de compensation de la CSG ou le respect du calcul de la quotité de travail. La refonte de la grille salariale, l'automatisme d'avancement et l'extension de l'action sociale figurent parmi ses revendications.

Plus récemment, l'ajout des AESH à la liste des bénéficiaires de l'indemnité REP-REP+ est à mettre au crédit de l'action de la FSU.

Enfin, l'annonce portée au budget 2023 du passage de tous les contrats AESH sur le budget de l'Etat répond à une revendication de longue date de la FSU !




DES AIDES ET DES DROITS QUI PROFITENT AUX JEUNES STAGIAIRES, c'est grâce au soutien des équipes de la FSU.

